

**Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1	Identificateur de produit	116PA	Date de Révision:	21/10/2025
	Nom du produit:	PLASITE 4550 S - Part A	Remplace:	Nouveau SDS
			Numéro de version:	1
	UFI Code:	7K41-J1TM-800R-M75P		
	Contenir la nanoforme:	oui		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	PLASITE 4550 S - PART B		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	4 / 1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy regulatoryeurope@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilisation de la peau, catégorie 1

H315
H317

Irritation oculaire, catégorie 2	H319
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335
Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 2	H341
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 2	H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole (s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

1-butoxy-2,3-époxypropane (oxyde de n-butyle et de glycidyle), résine époxy à base de bisphénol F, mica

Mentions de danger

Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Mutagénicité des cellules germinales, catégorie 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges**Substances Dangereuses**

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value: ATE Value: M-Factor:
résine époxy à base de bisphénol F 701-263-0 9003-36-5 01-2119454392-40	50 - <75	H315-317-411 Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
mica 601-648-2 12001-26-2 Aucune information	10 - <25	H319-335 Eye Irrit. 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -

1-butoxy-2,3-époxypropane (oxyde de n-butyle et de glycidyle) 219-376-4 2426-08-6 Aucune information	2.5 - <10	H226-302-317-332-335-341-351-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Acute Tox. 4 Oral, Aquatic Chronic 3, Carc. 2, Flam. Liq. 3, Muta. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17	2.5 - <10		SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
silice, amorphe 231-545-4 112945-52-5 01-2119379499-16	2.5 - <10		SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
kaolin 310-194-1 1332-58-7 Aucune information	1.0 - <2.5		SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

Remarques: CAS 13463-67-7: Note 10**NANOFORMS**silice, amorphe
112945-52-5
231-545-4**Distribution**D10: 7-15 nm
D50: 2-30 nm
D90: 10-35 nmShape: Spheroidal
Crystallinity: Amorphous
Treatment of the surface: Nonnoir de carbone
1333-86-4
215-609-9**Distribution**D10: 6-30 nm
D50: 10-53 nm
D90: 23-144 nmShape: Spheroidal
Crystallinity: Non
Treatment of the surface:Silice amorphe
67762-90-7
614-122-2**Distribution**D10: 9-62 nm
D50: 11-100 nm
D90: 14-100 nmShape: Spheroidal
Crystallinity: Amorphous
Treatment of the surface: oui**Informations Complémentaires:** Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Notes générales:** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.**Après le contact de la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.**Après le contact visuel:** Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.**Après ingestion:** Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif par inhalation et par ingestion. Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Un examen médical immédiat est requis. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction:**

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'eau

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1 Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de matière corrosive. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides forts et des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

(FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
résine époxy à base de bisphénol F	9003-36-5				
mica	12001-26-2				
1-butoxy-2,3-époxypropane (oxyde de n-butyle et de glycidyle)	2426-08-6	25			135
dioxyde de titane	13463-67-7				10
silice, amorphe	112945-52-5				
kaolin	1332-58-7				

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
résine époxy à base de bisphénol F	9003-36-5	
mica	12001-26-2	
1-butoxy-2,3-époxypropane (oxyde de n-butyle et de glycidyle)	2426-08-6	
dioxyde de titane	13463-67-7	
silice, amorphe	112945-52-5	
kaolin	1332-58-7	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

résine époxy à base de bisphénol F

EC Non:

701-263-0

No.-CAS:

9003-36-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							6.25 mg/kg bw/day
Inhalation								
Dermique				104.15 mg/kg bw/day				62.5 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	0.294 mg/kg
Eau marine	
Sédiments marins	0.029 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.237 mg/kg
air	

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:

236-675-5

No.-CAS:

13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							700 mg/kg/ bw/day
Inhalation			5 mg/m ³				5 mg/m ³	
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

silice, amorphe

EC Non:

231-545-4

No.-CAS:

112945-52-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							
Inhalation				4 mg/m ³				
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387:2004+A1:2008). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Utiliser des gants de protection contre les agents chimiques (EN 374): Gants en butyl-caoutchouc. Gants de protection conformes à EN 374: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect: Couleurs variées

Etat Physique Liquide

Odeur Époxy

Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	65 - 267
Point éclair, (°C)	252
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	PLUS LOURD QUE L'AIR
Densité et / ou de la densité relative	Non determine
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Negligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

Nanoform in mixture

silice, amorphe 112945-52-5 231-545-4	Solubility: Non determine NoctanoWater: Non determine Partichle Characteristics: See sec. 3.2
noir de carbone 1333-86-4 215-609-9	Solubility: Insoluble NoctanoWater: Non determine Partichle Characteristics: See sec. 3.2
Silice amorphe 67762-90-7 614-122-2	Solubility: Soluble (~159.4 mg/L improved OECD 105; photometer) NoctanoWater: See sec. 3.2 Partichle Characteristics: See sec. 3.2

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm3)	1.32
------------------------	------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation. Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), les amines aliphatiques, aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral: Aucune information disponible.

Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Derme LD50: Aucune information disponible.

Irritation: Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Soupçonné d'avoir provoqué un cancer.

Mutagénicité: Mutagenicity, category 2

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: La brume vapeur / pulvérisation peut irriter le système respiratoire et les poumons.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

No.-CAS	Nom selon EEC	LD50 oral	Derme LD50	Vapor LC50	Gaz CL50	Dust / Mist LC50
9003-36-5	résine époxy à base de bisphénol F	>5000 mg/Kg (rat, oral)	>2000 mg/Kg (rat, dermal)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
12001-26-2	mica	>5000 mg/kg (oral-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information

13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information	Aucune information	>6.82 mg/L (inh- rat-4h)
112945-52-5	silice, amorphe	10000 mg/kg (oral-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information	Aucune information

Informations Complémentaires:

Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Corrosif pour la peau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité:**

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information

IC50 72HR (algues): Aucune information

LC50 96HR (poisson): Aucune information

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité****Nom selon EEC****No.-CAS**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
9003-36-5	résine époxy à base de bisphénol F	1.6 mg/l (Daphnia)	1.8 mg/l (algae, EC50 static)	0.55 mg/l (fish)
13463-67-7	dioxyde de titane	>1000 mg/L (LC50, statisk, Daphnia magna, OECD202)	>100 mg/L (EC50, statisk, Pseudokirchnerella subcapitata, OECD201)	>1000 mg/L (LC50, statisk, Pimephales promelas, EPA-540/9-85-006)

112945-52-5 silice, amorphe

Aucune information

Aucune information

>10000 mg/L
(LC50,96h,Brachydanio
rerio)**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code européen des déchets: Aucune information**Code des déchets d'emballage:** Aucune information**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S. (Bisphenol-F-epoxy resin)	Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S. (Bisphenol-F-epoxy resin)	Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S. (Bisphenol-F-epoxy resin)	Environmentally hazardous substance, liquid, N.O.S. (Bisphenol-F-epoxy resin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	YES (Bisphenol-F-epoxy resin)	YES (Bisphenol-F-epoxy resin)	Marine pollutant: YES (Bisphenol-F-epoxy resin)	YES (Bisphenol-F-epoxy resin)

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** non applicable

EMS-NO.: F-A, S-F

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:**
Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Germany WGK Class:	Non disponible
Directive 2004/42/CE:	0g/L (subcat j:500 g/l)
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	E2
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 3, 40
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	N°49 et 49 bis : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine.

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Des changements ont été apportés à la Section 2 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 2 de la présente FDS. Des changements ont été apportés à la Section 9 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 9 de la présente FDS. Des changements ont été apportés à la Section 13 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 13 de la présente FDS. Des changements ont été apportés à la Section 14 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 14 de la présente FDS. Des changements ont été apportés à la Section 15 de la Fiche de Données de Sécurité (FDS). S'il vous plaît se référer aux informations d'identification dans la section 15 de la présente FDS. Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques. .

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable

LD50 Dose létale pour 50%
LC50 Concentration létale pour 50%
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC Communauté Economique Européenne
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Reservoir Vrac
RTI Irritation des voies respiratoires
NE Effets narcotiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles
OMI Organisation maritime internationale
Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.